



DOSSIER DE REINSCRIPTION 2024-2025

Coller ici photo

RENSEIGNEMENTS ÉLÈVE			
Nom		Lieu de naissance	
Prénom		Adresse	
Sexe	M F	Code postal	
Date de naissance		Ville	

RENSEIGNEMENTS REPRESENTANT LEGAL			
Nom, prénom du père		Profession	
Nom, prénom de la mère		Profession	
Tél. mobile père		Tél. mobile mère	
E-mail :			
L'un des parents maîtrise-t-il la langue Arabe ?		Oui	Non

MODALITES DE REINSCRIPTION	
Déroulement des cours	
Les cours ont lieu : Le mercredi de 9h30 à 13h (Débutants) Le samedi de 9h à 13h (Intermédiaires) Le dimanche de 9h30 à 13h (Avancés)	
Dossiers à récupérer	
Au bureau ou via site web : http://www.mosquee-egly.com/	La réinscription n'est finalisée que lors du paiement de la cotisation au bureau ou via le site web.
Dossier à remettre entre le 11/05 et le 30/06	TOUT DOSSIER RENDU APRES CETTE DATE SERA REFUSE
Frais de réinscription	
Les frais de réinscription sont de : <ul style="list-style-type: none">- 260 euros pour 1 enfant- 500 euros pour 2 enfants- 730 euros pour 3 enfants- 950 € pour 4 enfants et plus	TOUT DOSSIER INCOMPLET (PIECE MANQUANTE OU PAIEMENT MANQUANT) SERA EGALEMENT REFUSE
Pièces à fournir	
<ul style="list-style-type: none">- Copie de la pièce d'identité du parent ou du représentant légal- Attestation d'assurance scolaire- Une photo récente	Fournitures : <ul style="list-style-type: none">- Une trousse complète (stylos, crayons etc.) ainsi qu'une règle.- Une ardoise et des feutres effaçables

Je certifie sur l'honneur que toute information donnée ci-dessus est exacte, et je m'engage à respecter les conditions de réinscriptions et le règlement intérieur de l'école, dont je dispose d'une copie.

Signature des parents:

Fait à:

Le:

REGLEMENT INTERIEUR

Il est convenu entre les responsables de l'école arabe de l'ACE et les parents ou représentants légaux des enfants scolarisés au sein de la structure éducative, les points suivants, en ce qui concerne :

➤ Le travail personnel et le suivi hors-classe

Les parents qui inscrivent leurs enfants au sein de l'école **ont un rôle primordial à jouer en ce qui concerne le suivi hors classe**. En effet, **les devoirs** donnés par les enseignants via le groupe de la classe ou via le cahier de texte de l'élève **doivent être effectués en temps et en heure**. De plus, **les leçons sont à apprendre de manière régulière**.

Le temps de présence des élèves au sein de la structure éducative n'est pas suffisant pour une maîtrise approfondie des notions abordées et des compétences visées lors des cours.

➤ Assiduité

- Chaque absence doit être notifiée et justifiée. **L'absentéisme non justifié ne peut être toléré pour un bon fonctionnement des cours.**

- **Au bout de 3 absences consécutives non justifiées**, l'élève et ses parents ou représentants légaux seront **convoqués** par les responsables de la structure éducative.

- **Au bout de 5 absences consécutives non justifiées** l'élève encourt une sanction disciplinaire.

- **Au bout de 7 absences sans raison valable** (maladie avec certificat médical, cas de force majeure) l'élève pourra être sanctionné par **un renvoi définitif de l'école**.

- Chaque élève est tenu d'assister aux cours, à l'heure précise, **tout élève arrivant avec plus de 10 minutes de retard doit se présenter au service de scolarité.**

- Un retard de **30 minutes ou plus** sans excuse valable **privera l'élève de l'accès à la séance en cours** et sera considéré comme une absence.

- **Au bout de 5 retards dans le semestre** l'élève et ses parents ou représentants légaux seront convoqués, s'il persiste, il encourt une sanction disciplinaire au bout du 8^e retard.

- Aucun élève ne doit interrompre les cours et partir avant la fin de la classe sans justificatif valable et sans la présence de son représentant légal ou d'une notification préalable de la part de ce dernier.

➤ Comportement

- Concernant le bon déroulement des cours, si **un élève perturbe la classe** par son indiscipline, des mesures disciplinaires seront mises en place, à savoir **la punition, le renvoi temporaire ou l'exclusion définitive**.

- Chaque élève doit avoir un comportement convenable et une tenue décente. Ainsi, les tenues non adaptées telles que les shorts, bermudas ou autres tongs sont interdites.

- Il est strictement interdit à tout élève d'utiliser en classe **des objets qui n'ont aucun rapport avec l'enseignement** tels les MP3, les téléphones mobiles, les consoles et autres moyens de divertissement.

- Dans l'intérêt commun, il convient de respecter les locaux et le matériel mis à la disposition des élèves et des enseignants. Les dégradations seront à la charge des parents ou tuteurs.

➤ Cotisation

- L'inscription des élèves n'est définitive que lors de la présentation d'un dossier complet visé par l'association.

- Le dépôt des chèques de cotisation se fait en fin du mois de février, dernier délai sans aviser les parents.

- En cas de désistement, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera accepté.

➤ Lien avec l'équipe éducative

- Les parents sont tenus de se présenter dans la mesure du possible à chaque réunion parents-professeurs organisée.

- Ils ont pour mission de contacter l'enseignant ou le responsable de direction pour toute absence, retard ou question.

Seul un travail conjoint de la part de l'ensemble des membres de la communauté éducative (parents, professeurs, élèves et encadrants) peut s'avérer bénéfique en ce qui concerne la réussite de l'élève. Nous vous prions ainsi de vous conformer aux règles ci-dessus.

Droit à l'image ou à la voix de l'enfant :

J'autorise, à titre gratuit, de photographier ou de filmer mon enfant lors des réalisations relatives à l'activité de l'ACE.

Cocher la mention exacte :

OUI

NON

Signature :

Date: